

dont jouissait sa famille avant 1793, est déterminé à retourner à la Cochinchine, à la fin de l'année, après avoir obtenu de la générosité du gouvernement français de placer son fils aîné, âgé de 18 ans, dans l'établissement oriental à Paris, et ses trois autres fils, moins âgés, dans des lycées.

Le roi de la Cochinchine envoya en France, avant la révolution, son fils aîné demander des secours pour reconquérir son royaume envahi par quelques sujets rebelles. Ce jeune homme, ami de la France, est mort, et son père est remonté sur le trône qu'il occupe encore. Si les secours eussent été accordés, il aurait donné à la France les ports de St-Jacques et de Touranne, qui peuvent chacun contenir plus de cent vaisseaux de ligne. M. le général CONWAY refusa de partir de Pondichéry avec les régiments suisses et irlandais que la France y avait envoyés pour cette expédition, et l'évêque d'Adran, mort depuis cette époque, qui avait présenté le prince de Cochinchine à la cour de France, ne put obtenir du général Conway que deux navires de commerce, avec quelques hommes de troupes; il se rendit auprès du roi de la Cochinchine avec ces faibles moyens, et contribua à faire remonter le roi sur son trône. C'est par suite de ces services que le roi affectionne particulièrement les Français. Mais pendant la dernière guerre maritime il a été fort aise que la France ne lui ait pas fourni les forces promises, parce que les Anglais auraient pris ce prétexte d'attaquer les ports de St-Jacques et Touranne, comme possessions françaises, et d'après les différents entretiens que M. Chaigneau a eus avec le roi, il est fort aise de ne pas être obligé envers la France, et maintenant il est dans l'intention de ne faire aucune concession à